



PREAVIS MUNICIPAL No 04/2025

Crédit d'étude pour la conduite d'eau usée du bord du lac

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

En 2024, la Municipalité a mandaté le bureau RIBI pour réaliser une étude avec une inspection TV complète de la conduite longeant le bord du lac, en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE).

Le rapport d'inspection a révélé un état de dégradation nécessitant une intervention rapide, confirmant aussi les désagréments constatés ces dernières années chez les habitant.e.s du bord du lac.

Face à cette situation, la Municipalité a décidé de présenter un crédit d'étude destiné à la planification et à la mise en œuvre des travaux de rénovation de l'ensemble de la conduite.

2. Contexte et justification

Notre PGEE qui date de 2010 avait déjà permis de faire quelques observations sur la base d'inspection TV périodiques sur la conduite du bord du lac. Cependant il restait très optimiste sur l'état du réseau, supposant une étanchéité suffisante et un bon écoulement des eaux usées. Le document mentionnait tout de même la présence d'eaux claires parasites importantes dans le réseau :

- Débit moyen journalier total : 157 m³/j,
- Débit moyen journalier d'eaux usées : 103 m³/j (66%),
- Débit moyen journalier d'eaux claires parasites : 18 m³/j (11%),
- Débit moyen journalier d'eaux claires permanentes : 36 m³/j (23%)

Les inspections réalisées en 2024 montrent une situation plus dégradée que présentée dans notre PGEE, notamment en raison des infiltrations d'eaux parasites et des défauts structurels sur certaines sections de la conduite.



Ces infiltrations augmentent inutilement la charge du réseau et génèrent des coûts supplémentaires d'exploitation pour la commune, tels que l'électricité, l'usure des pompes et les frais de traitement par la STEP d'Avenches. Ces coûts se répercutent sur la population au travers des taxes liées.

L'état général des conduites génère aussi de nombreux désagréments lors de fortes pluies avec le reflux d'eau et l'inondation de certaines maisons.

Historique de la conduite du bord du lac

- **1969** : Construction de la conduite EU longeant la voie CFF et de la STEP de Faoug.
- **1994** : Élaboration du 1^{er} PGEE avec plan à court et long terme pour la séparation des eaux.
- **2007** : Mise hors service de la STEP de Faoug, remplacement par une station de pompage reliant la STEP d'Avenches.
- **2010** : Révision du PGEE, supposant une mise en conformité générale du réseau et une mise en séparatif entièrement terminé sur l'ensemble du territoire communal.
- **2024** : Inspection TV de la conduite du bord du lac révélant des anomalies importantes.



Extrait du plan à la suite des inspections TV



3. Rapport d'avant-projet

Les inspections TV de 2024 ont permis d'identifier plusieurs défauts, notamment des fissures, des ovalisations et des infiltrations qui rendent une intervention urgente.

Parmi les anomalies recensées dans l'avant-projet :

- 11 tronçons présentent des défauts graves nécessitant une intervention rapide (contre-pentes, fuites importantes), pour un coût estimé de CHF 150'000.-,
- Une trentaine de tronçons sont identifiés avec des défauts de moyenne importance, à réparer à court terme (3 à 4 ans) (ovalisation, dépôts accumulés) pour un coût estimé de CHF 600'000.-
- 16 tronçons sont identifiés avec défauts « légers », à réparer à moyen terme (5 à 7 ans) pour un coût estimatif de 300'000.-

Les mesures prévues, à ce stade, sont, notamment :

- Le chemisage des tronçons endommagés afin d'assurer leur étanchéité,
- Le remplacement des sections trop dégradées pour rétablir un écoulement optimal,
- L'étanchéification des regards et des chambres de visite concernées,
- Le curage préventif des conduites pour éliminer les dépôts et améliorer la fluidité du réseau.

4. Etendue du mandat prévu

L'objectif du mandat sera d'affiner les mesures constatées au niveau de l'avant-projet au travers des phases SIA 103 prévues, soit :

- 32 : Projet de l'ouvrage
- 33 : Procédure de demande d'autorisation
- 41 : Appel d'offres aux entreprises

L'exécution de ce mandat et les livrables liés, permettront à la Municipalité de présenter un préavis de demande de crédit d'investissement au Conseil Communal, pour procéder aux travaux sur la base d'un calendrier précis et de coûts estimés au plus juste.



5. Coût et financement

Le devis présente un coût total des travaux estimé à CHF 1'000'000.- HT.

Le détail des honoraires pour les prestations d'ingénierie est le suivant basé sur le calcul des honoraires selon règlement SIA 103 (2014) :

Tableau des coûts	Montant
Phase SIA 32 : Projet de l'ouvrage	40'832
Phase SIA 33 : Procédure de demande d'autorisation	3'712
Phase SIA 41 : Appel d'offres aux entreprises, comparaison des offres et proposition d'adjudication	18'560
Frais estimés (4% HT)	2'275
Total TTC arrondi	65'400
Réserve pour divers et imprévus (10%)	6'540
Montant du crédit de projet demandé	72'000

6. Amortissement de l'investissement

Conformément au règlement sur la comptabilité des communes, le crédit de projet doit être amorti sur une durée de 60 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du mandat, à priori en 2026 ou en 2027.



COMMUNE DE FAUG

Faug, le 18 février 2025

N/Réf : TL/JT

5

4. Conclusion

La Municipalité propose au Conseil Communal :

- Vu le préavis municipal N° 04-2025
- Ouï le rapport de la commission PACOM - Bâtiments et urbanisme
- Ouï le rapport de la commission des Finances
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

1. D'accepter le crédit de projet pour la rénovation de la conduite d'eau usée du bord du lac pour un montant de 72'000 CHF TTC
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la l'exécution de ce mandat

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

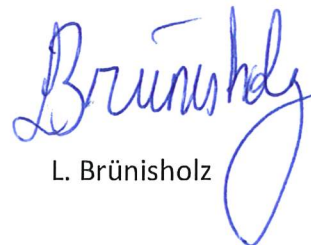
Le Syndic :



J. Theux



La Secrétaire :



L. Brünisholz